

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 185/2026

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – rue de Bambecque (en agglomération) – Sté DS TRAVAUX

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 09/07/2026 – de Madame LIBIER Morgane – Sté DS TRAVAUX – 27 Rue d'Ennevelin – 59710 AVELIN ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour la réalisation de travaux de terrassement branchement Gaz –rue de Bambecque (en agglomération) ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte avec un empiètement sur chaussée et limitée à 30km/h, au droit du chantier, rue de Bambecque (en agglomération), pour la réalisation de travaux de terrassement branchement Gaz à compter du 27 juillet 2026 pour une durée d'intervention des travaux de 30 jours calendaires

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux – rue de Bambecque (en agglomération) durant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté DS TRAVAUX – 27 Rue d'Ennevelin – 59710 AVELIN, chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification (voie de recours dématérialisées : le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr)

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – [e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr](mailto:gdp.dunkerque@lenord.fr)
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – [e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Mme LIBIER Morhane – Sté DS TRAVAUX – 27 Rue d'Ennevelin – 59710 AVELIN, [email : morgane.l@ds-littoral.fr](mailto:morgane.l@ds-littoral.fr)

Fait à HERZEELE, le 20 juillet 2026

Le Maire, S. FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le 20 juillet 2026

Le Maire, S.FRANCKE

